



SÉANCE ORDINAIRE
15 JUIN 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE EST TENUE EXCEPTIONNELLEMENT À HUIS CLOS, PAR TÉLÉCONFÉRENCE.

Sont présents formant quorum:

Yves Legault, président et représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Louis-Philippe Marineau, vice-président et représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 016-06-2020

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2020

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 15 juin 2020 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

Résolution RA 017-06-2020

1.2 MESURE EXCEPTIONNELLE – SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE JUIN 2020 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE À HUIS CLOS PAR LE BIAIS D'UNE CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), le gouvernement du Québec a adopté une directive autorisant le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale à siéger à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, sans nécessairement devoir être présents en personne;

CONSIDÉRANT QUE cette directive, qui sera effective depuis le 16 mars, fait suite au décret 177-2020, adopté par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, concernant une déclaration d'urgence sanitaire, conformément à l'article 118 de la Loi sur la santé publique;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu qu'étant donné l'établissement de mesure exceptionnelle dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, il est attendu que la séance ordinaire du mois de juin 2020 sera tenue à huis clos par le biais d'une conférence téléphonique.



● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RA 018-06-2020

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2020**

**Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de monsieur Tony Victor**

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RA 019-06-2020

3.1 **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2020**

**Il est proposé par monsieur Tony Victor
Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau**

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 15-06-2020 au montant de **2 862.89 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

● **EXPLOITATION**

● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 020-06-2020

6.1 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2020**

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de monsieur Tony Victor**

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19 h 05.

YVES LEGAULT
PRÉSIDENT

STÉPHANE GIGUÈRE
SECRÉTAIRE

